

Instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée

03/03/2017

Cette instruction porte sur les orientations et les recommandations pour le déploiement sur le territoire national du dispositif de dispensation de l'activité physique prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection longue durée.

Elle comporte cinq annexes, dont le guide permettant la mise en œuvre du dispositif, un formulaire spécifique de prescription et un tableau des compétences nécessaires aux professionnels et personnes habilités à dispenser l'activité physique prescrite.